

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 27 octobre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	20 octobre 2020	20 octobre 2020
23	17	17+3		

Délibération n° 27102020.072 : Décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt, **le mardi 27 octobre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN, Annie MENDEVILLE.
Membres absents représentés :
Cédric ROUSSEAU, Sandrine GUIBERT, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal 2020 de la commune de Saint-Pierre-La-Noüe,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2020 :

Section d'investissement – Dépenses :

Opération 11 – Bâtiments

2188 – Autres immobilisations corporelles - 9 000.00 €

Opération 14 – Mairie

21311 – Hôtel de ville +1 500.00 €

Opération 15 – Réserve foncière

2138 – Autres constructions +1 500.00 €

Opération 21 – Espaces verts

2113 – Terrains aménagés autre que voirie +1 000.00 €

Opération 22 – Multiservices

2132 – Immeuble de rapport +5 000.00 €

Section d'investissement – Recettes :

041 – Opérations patrimoniales

13248 – Subvention autres communes +10 000.00 €

Section d'investissement – Dépenses :

041 – Opérations patrimoniales

21534 – Réseaux d'électrification +10 000.00 €

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 abstentions et 18 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** la décision modificative telle que détaillée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <u>1027</u> -- <u>27/10/2020 072</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>29/10</u> / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 28 octobre 2020.

Le Maire

Walter GARCIA.